

Point sur l'année 2017

Produits :

Les produits sont de 27 890 € et sont composés à 93 % des frais de dossier de candidature et d'inscription au Répertoire Professionnels des Consultants-Formateurs Indépendants. Leur évolution entre 2016 et 2017 (plus de 200 %) est mécaniquement liée à l'évolution de l'activité, en forte hausse sur l'ensemble de l'année 2017.

Il faut ajouter **l'apport important du bénévolat (en compétences et en temps)** que l'on peut valoriser à 16 000 €,

et le prêt de salles de réunion, valorisé à 1 200 €.

Ces deux éléments nous permettent de réaliser nos missions de manière qualitative tout en proposant une tarification très abordable (frais de dossier : 60 € et inscription pour 3 ans : 300 €).

Dépenses :

Le Conseil d'Administration est responsable du bon usage des fonds envers les adhérents mais également envers les inscrits aux RP-CFI.

Sur l'année 2017 les charges sont globalement en phase avec le budget présenté lors de l'Assemblée Générale du 22/05/2017.

Leur montant global est de 10 851 € et se compose essentiellement de charges liées à l'opérationnel (fonctionnement des différentes instances (41%)) et au site internet (22 % pour la maintenance et le développement et 27 % liées à la reprise des développements informatiques initialement réglés par le SYCFI).

On peut noter :

- des réalisations de lignes budgétaires très en retrait par rapport au budget (communication 31%, développement d'une plateforme de saisie et de gestion des dossiers de candidature 14 % et assistance administrative 0 %).

En effet, l'importante activité liée aux candidatures n'a pas permis de travailler au développement de ces projets.

Signalons toutefois, la mise en place d'une assistance administrative et financière (prestation de service de MCM Gestion Conseil) qui a démarré au 01/01/2018.

- une consommation du « budget Bureau » à hauteur de 439 % (dépenses : 439 € / budget alloué : 100 €). Cette augmentation est à mettre en lien avec l'augmentation de l'activité (notamment : prise en charge des frais SNCF et de repas).

Notre association a donc un **résultat positif de 16 048 €**

Il sera proposé à l'AG du 08/06/2018 de porter cette somme au report à nouveau.

Actif :

Au 31/12/2017 les actifs de l'association sont de 16 773 € et correspondent au résultat cité plus haut.

Passif :

Notre seul passif est lié à la reprise des coûts générés par la création du RP-CFI et notamment du site internet. Coûts que le SYCFI a initialement pris à sa charge et qu'il nous permet de rembourser sur plusieurs années.

Capital restant dû au 31/12/2017 : 9 997 €

Futures échéances : 2 500 € les 30/06 des 4 prochaines années.

Budget 2018

Nos produits étant fortement liés au nombre de dossiers qui nous seront présentés, il est peu aisé de les estimer.

Nous avons réalisé une hypothèse assez prudente pour 2018 (éléments 2017 - 30%).

Pour les charges, il faut distinguer :

- celles que nous pouvons adapter à notre activité,
- et celles qui peuvent nous être imposées (dispositif d'accréditation issu de la réforme de la FPC et travaux liés)

Compte-tenu de notre report à nouveau et de l'investissement bénévole de nombreux acteurs, nous pouvons vous présenter un budget qui devrait nous permettre de financer :

- les futures « accréditations » essentielles à notre activité d'organisme de qualification,
- les projets déjà démarrés l'année dernière (communication dont notre Président vous a parlé et développement d'une plateforme de saisie et de gestion des dossiers de candidature sur lequel Anne-Marie et moi-même avons déjà bien avancé).

Reprise des principales lignes du budget :

Produits :	20 081 €
Report à nouveau :	16 048 €
Dépenses (hors « accréditation ») :	28 250 €
Solde :	7 879 €